

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°35 du 19 septembre 2008**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 4 mars 2008 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès d'établissements et services relevant du commissariat de l'armée de terre.

Du 24 juillet 2008

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 4 mars 2008 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès d'établissements et services relevant du commissariat de l'armée de terre.**

*Du 24 juillet 2008*

NOR D E F F 0 8 1 8 6 1 6 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 4 mars 2008 (JO n° 61 du 12 mars 2008, texte n° 40 ; signalé au BOC 15/2008. ; BOEM 410.6.1, 510.4.1).

*Référence de publication :* JO n° 178 du 1er août 2008, texte n° 55 ; signalé au BOC 35/2008.

---

Par arrêté du ministre de la défense en date du 24 juillet 2008, le tableau figurant à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 4 mars 2008 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès d'établissements et services relevant du commissariat de l'armée de terre est modifié comme suit :

SERVICES OU ÉTABLISSEMENTS dotés d'une régie de recettes et d'avances	ANCIEN MONTANT DE L'AVANCE (en euros)	NOUVEAU MONTANT DE L'AVANCE (en euros)
Direction régionale du commissariat de l'armée de terre de la région terre Nord-Ouest, à Rennes (Ille-et-Vilaine) .	100 000	316 000